

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis

de vacance d'emplois de magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (détachement en tribunal administratif)

NOR : JUSE2618211V

Des emplois de magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel sont offerts, par la voie du détachement, aux membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public, aux magistrats de l'ordre judiciaire, aux professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités, aux administrateurs des assemblées parlementaires et, plus généralement, aux fonctionnaires civils ou militaires de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau équivalent à celui des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Les postes offerts peuvent être pourvus au titre de la mobilité statutaire.

Les magistrats administratifs exercent, aux grades de premier conseiller ou conseiller, des fonctions juridictionnelles en qualité de rapporteur ou de rapporteur public, ainsi que certaines fonctions administratives dans les conditions définies notamment par l'article R. 237-1 du code de justice administrative.

Ce détachement, qui permet d'acquérir une compétence approfondie en contentieux administratif, ne nécessite pas d'expérience contentieuse préalable. Toutefois, une formation initiale de juriste ou la pratique d'activités juridiques de bon niveau au cours de la carrière professionnelle est indispensable. La capacité à travailler à la fois de manière autonome et en équipe ainsi qu'à décider sont des prérequis essentiels.

Les magistrats administratifs ont accès à des outils métiers performants permettant le traitement de dossiers dans de très bonnes conditions.

Les postes à pourvoir sont susceptibles d'être situés dans l'ensemble des tribunaux administratifs, d'Ile-de-France (hors tribunal administratif de Paris), des autres régions, ou des outre-mer (hors Pacifique).

Ces emplois sont à pourvoir au 1^{er} janvier 2027, date du début de la formation initiale statutaire de six mois qui se déroule, pour l'essentiel, au Centre de formation de la juridiction administrative, situé 31, quai Voltaire, à Paris (75007). L'affectation en juridiction prendra effet le 1^{er} juillet 2027. La durée initiale du détachement, comprenant la période de formation, est de 32 mois.

Transmis uniquement par voie électronique, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Conseil d'Etat : Devenez magistrat administratif et magistrate administrative par la voie du détachement

Les dossiers devront être adressés jusqu'au lundi 10 août 2026 inclus, à l'adresse suivante :

recrutements-magistrats@conseil-etat.fr

Il ne sera pas tenu compte des dossiers incomplets ou présentés hors délais.

Tous les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat et auprès du bureau des recrutements collectifs du Conseil d'Etat : recrutements-magistrats@conseil-etat.fr.